



PRÉFET
ADMINISTRATEUR SUPÉRIEUR
CHEF DU TERRITOIRE
DES ILES WALLIS ET FUTUNA

CABINET

Mata'Utu, le 19 janvier 2017

L'ADMINISTRATION SUPERIEURE COMMUNIQUE

L'arrêté Préfectoral n° 2017-19 du 12 janvier 2017, portant convocation des collèges électoraux pour l'élection des membres de l'Assemblée Territoriale le **dimanche 26 mars 2017** a été affiché conformément aux dispositions réglementaires. Il est également consultable en ligne sur le site des services de l'État et du Territoire, à l'adresse suivante : www.wallis-et-futuna.pref.gouv.fr

Pour Le Préfet, administrateur supérieur
des îles Wallis et Futuna, et par délégation
l'Adjoint du chef des services du cabinet

Alain LE GALLIC